XI

NARRATION ET ARGUMENTATION DANS L'*APOLOGIE* D'APULÉE

par Alain DEREMETZ
Professeur à l'Université de Lille III

SOMMAIRE. — *Dans cette étude consacrée au plaidoyer qu'Apulée prononça pour se défendre d'une accusation de magie, l'auteur s'intéresse à* ***deux dimensions de son art rhétorique qui portent la marque de l'enseignement de Quintilien*** *: la première, argumentative, se révèle à travers la mise en évidence du procédé de la* ***figuration dans son discours du réquisitoire de ses adversaires*** *(voir annexe) et la seconde, narrative, se découvre* ***dans la*** **narratio** ***de la deuxième partie du discours****. Mais, suivant en cela la suggestion de N. BERNSTEIN, l'auteur conclut qu'à cette dette s'ajoute sans doute celle, plus directe encore, d'****Apollonios de Tyane*** *dont le plaidoyer, transmis par Philostrate, constitue le chaînon reliant Apulée à son maître Platon.*

EPITOME. — *This study proposes to analyse the speech which Apuleius delivers in his defence to counter the accusations of magic made against him. The author considers* ***two aspects of Apuleius' rhetorical art which show the influence of Quintilian's teachings*** *: firstly, an argumentative dimension, as evidenced by the* ***use of representation, in Apuleius' refutation, of the arguments put forth by his adversaries*** *(see annex), and secondly, a narrative dimension, apparent in* ***the*** **narratio** ***of the second part of the speech****. However, following* N. BERNSTEIN*'s suggestion, the author points out the likelihood of another, more direct influence than Quintilian's that of* ***Apollonios of Tyane****, whose speech, recorded by Philostratus, links Apuleius to Plato, his spiritual mentor.*

De tout temps délaissée par les « littéraires » qui se sont montrés plus intéressés par les *Métamorphoses*, voire par les *Florides*, l'*Apologie* d'Apulée n'a, jusqu'à une date récente, retenu l'attention que des seuls historiens : les historiens de la littérature parce qu'ils y ont trouvé une source d'information assez précise sur la biographie et l'œuvre de l'auteur ; les historiens de la religion, parce qu'ils y ont recueilli une documentation précieuse sur la magie antique et sur les religions à mystères ; les historiens de la philosophie parce qu'ils y ont puisé, en complément des traités philosophiques, des matériaux utiles à l'étude du moyen platonisme [1] ; les historiens des sciences, à qui cette œuvre a fourni un aperçu du savoir médical de l'époque [2], et les historiens du droit qui lui doivent quelques éléments exploitables sur le droit romain de la période impériale.

1. En particulier sur la démonologie au chapitre 43.
2. Notamment sur l'épilepsie aux chap. 49-51.

Mais, depuis la vieille et toujours utile monographie de P. Vallette, il n'y a eu aucune analyse d'ensemble sur l'œuvre et, avant le récent commentaire de V. Huninck [3] et la non moins récente étude de G. Puccini-Delbey [4], rien, ou presque rien, sur sa dimension rhétorique. À cette absence, on a pu invoquer plusieurs raisons [5], dont la principale tiendrait à la vision que l'on se fait traditionnellement de l'histoire de cette discipline : après la période d'or, contemporaine de la République, de la rhétorique judiciaire et délibérative, c'est la rhétorique épidictique qui, au cours de ce qu'on appelle la seconde sophistique, se serait développée, avec, d'une part, l'éloquence d'apparat et les conférences publiques, dont les *Florides* présentent un bel échantillon, et, de l'autre, la littérature narrative, notamment fictionnelle, illustrée par les *Métamorphoses*. Contaminée et dénaturée par ces dernières, la rhétorique judiciaire pratiquée par Apulée ne mériterait donc que peu d'intérêt comparée à celle de Cicéron.

On peut penser au contraire que l'*Apologie*, le seul plaidoyer d'époque impériale — sans doute authentique — qui nous soit parvenu [6], est un document particulièrement intéressant pour celui qui cherche à évaluer avec une certaine précision l'évolution de la rhétorique, et notamment la manière dont les trois genres qui la composaient originellement ont fini par combiner leurs procédés (à moins que l'on ne pense que ce fut toujours le cas, malgré ce que laissent entendre les traités théoriques et didactiques de Cicéron et de Quintilien). Le fait est que celui qui prononce ce discours pour se défendre d'une accusation de magie est également celui qui a souvent fait apprécier son talent de sophiste et de conférencier mondain. De ce talent, avec la culture qui lui est associée, Apulée use à loisir, en effet, dans son plaidoyer, et il en fait son principal moyen de défense. Car s'il fallait d'un mot résumer sa ligne directrice, on pourrait dire que, parmi les faits qui lui sont reprochés, il n'en conteste que deux (la lettre qu'on lui attribue [7], mais qui, selon, lui est un faux grossier, et la pratique de sacrifices nocturnes dont l'attestation ne reposerait que sur un faux témoignage). Quant aux autres, soit qu'il se contente de les reconstruire, comme il le fait à propos de son mariage avec Pudentilla, et il fait alors admirer son habileté de conteur [8], soit qu'il rectifie le sens et l'interprétation qui leur sont donnés par ses accusateurs, en rapportant à la curiosité et au savoir scientifiques ce qu'il imputent à la magie : et c'est pour lui l'occasion de faire l'étalage de sa culture de philosophe et de savant [9]. Ce sont ces deux dimensions de l'art rhétorique d'Apulée que je me propose d'explorer brièvement : la première, argumentative, qui se révélera à travers la mise en évidence du procédé commun, mais bien représenté ici, de la figuration

3. V. Huninck, *Apuleius of Madauros. Pro se de magia*, Amsterdam, 1997.
4. G. Puccini-Delbey, *De Magia* d'Apulée, Paris, 2004.
5. V. Huninck, *op. cit.*, p. 7.
6. Il faut peut-être ajouter celui d'Apollonios de Tyane, mais nous n'en avons conservé que la restitution insérée par Philostrate dans sa *Vie* du thaumaturge (voir *infra*).
7. Au chap. 87.
8. Voir 2^e^ *diuisio* : le mariage à la campagne (chap. 68 *sq.*) et les nouvelles intrigues d'Emilianus et de Rufinus (chap. 97 *sq.*).
9. Voir les griefs secondaires et la 1^ère^ *diuisio*.

dans son discours du réquisitoire de ses adversaires, et la seconde, narrative, que nous découvrirons dans la *narratio* de la deuxième partie du discours.

Quand il aborde la question de la réfutation, au livre V de son *Institution Oratoire*, Quintilien souligne l'importance pour le défendeur « de bien considérer ce qu'a avancé son adversaire, et dans quels termes » ; ceci afin « d'examiner si les arguments auxquels (il) va répondre sont propres à ce procès ou tirés d'ailleurs en vue de la cause » ; et il précise que « s'ils appartiennent à la cause, il faut ou les nier, ou les justifier, ou soulever une question de procédure, car, dans les procès, il n'y a presque aucun autre moyen que ceux-là [10] ». S'il est vrai qu'Apulée aborde dans son exorde quelques faits de procédure, en faisant remarquer qu'il a pris l'initiative du procès pour contrer ses calomniateurs et que celui qui l'accuse, le jeune Sicinius Pudens, n'est que le prête-nom de son oncle Emilianus, ce sont les deux premiers moyens auxquels il recourt principalement : il nie qu'il soit, comme on l'accuse, un magicien, et pour le prouver, il justifie l'ensemble des actes, écrits ou paroles qui lui sont reprochés comme étant ceux d'un philosophe.

Cette justification s'opère en deux temps. Le premier concerne sa personne (son *ethos*, dirais-je) : Apulée s'attache à prouver que sa beauté, son éloquence, son hygiène buccale, ses poèmes érotiques, sa pauvreté et son éducation ne sont pas les indices d'une âme perverse et d'un débauché, mais attestent sa qualité de philosophe respectueux de son maître Platon. Le second concerne des actes et des faits, l'achat de poissons, ses rencontres déconcertantes avec un esclave et une femme épileptiques, la possession d'un talisman, la commande d'une statuette... qu'il justifie comme étant ceux, non d'un magicien usant de sortilèges, mais d'un savant, animé par la curiosité scientifique, et d'un homme pieux. Comme Apulée le dit lui-même dans son exorde, « (il) ne défend pas seulement (sa) propre cause, mais celle de la philosophie » ; et de l'une et de l'autre il prononce l'éloge. Comme on peut le remarquer, cette rencontre du judiciaire et de l'épidictique repose sur (au moins) un précédent fameux, le célèbre plaidoyer prononcé par Cicéron pour défendre Archias, accusé d'avoir usurpé la citoyenneté romaine : dans un cas comme dans l'autre, c'est par l'éloge d'une discipline et de sa fonction sociale, ici, la philosophie, là la poésie, qu'est assurée la défense de deux individus, et, dans les deux cas, c'est à l'ignorance et au manque de culture que sont associés les griefs des accusateurs.

Il convient d'ajouter quelques mots pour préciser la méthode de réfutation choisie par Apulée et, là encore, Quintilien servira de guide. Dans le même chapitre que celui évoqué il y a un instant, le maître de rhétorique fait deux remarques qui nous paraissent utiles. Abordant la question de savoir quand l'avocat doit « attaquer à la fois plusieurs arguments de son adversaire ou les combattre l'une après l'autre [11], Quintilien conclut qu'il

10. Quintilien, *Institution oratoire*, 5, 13, 4 : *Plurimum autem refert et quid protulerit aduersarius et quo modo. Primum igitur intuendum est id, cui responsuri sumus, proprium sit eius iudicii an ad causam extra arcessitum. Nam, si est proprium, aut negandum aut defendendum aut transferendum ; extra haec in iudiciis fere nihil est.*

11. *I. O.*, 5, 13, 11 ; c'est ce qu'Apulée dit faire en 28, 1 : *singula consideremus.*

est souvent dans l'intérêt de l'accusé de choisir la seconde solution ; puis, alors qu'il insiste sur l'importance qu'il y a pour l'avocat à être attentif aux points traités par l'accusateur, il livre ses raisons : « s'il a parlé, note-t-il, de manière peu efficace, on reprendra ses propres paroles ; si, au contraire, son langage a été vif et emporté, exposons à nouveau l'affaire à notre façon, en termes plus mesurés et plus doux [12] ».

C'est en ayant à l'esprit ces deux remarques que j'ai entrepris d'établir le document joint en annexe sur lequel j'ai tenté de consigner toutes (?) les allusions faites par Apulée aux différents moments et contenus du réquisitoire de ses adversaires, avec, quand elles apparaissent, les indications d'ordre (*principium*, *primo*, *sequitur* etc...), voire de longueur (*longa oratio* au ch. 16 et *pro accusationis longitudine* au ch. 28...), et en distinguant, selon le conseil de Quintilien, ce qui est présenté comme une citation (au style direct) ou une reformulation au style indirect. Je n'ai laissé de côté que les relectures faites par Apulée des poèmes de sa composition incriminés par ses adversaires, ainsi que celle, intégrale, de la lettre de Pudentilla que ses adversaires avaient tronquée. De ce document que je ne peux exploiter entièrement, je tirerai quelques observations qui toutes se résument à montrer qu'Apulée :

— semble conformer son plaidoyer au réquisitoire, puisque, comme l'indiquent les allusions du document, notamment les premières, il prétend répondre dans l'ordre à tous les griefs proférés contre lui ; ce faisant, il laisse croire que son discours, qu'il dit n'avoir pas eu le temps de préparer, offre une garantie de spontanéité et de franchise [13] ;
— intègre à son énoncé une image du réquisitoire qui paraît fidèle, mais qui est en réalité arrangée, voire déformée, afin de rendre ce réquisitoire réfutable sur les plans du fond et de la forme.

Apulée, en effet, mentionne abondamment les termes du réquisitoire de ses adversaires, en précisant parfois le ton employé par ceux-ci (*aspere* en 7, 1 ; *paene diruptus est Pudens clamitans* en 13, 5...). Il fait alterner les citations au style direct et indirect, les premières cautionnant les secondes ; mais, si l'on excepte quelques cas assez aisés à trancher, comme les deux éléments composant le début du réquisitoire, dont la formule introductive [14], il est difficile la plupart du temps de dire si Apulée cite les paroles exactes de ses accusateurs ou en donne une version légèrement modifiée, ne serait-ce qu'au niveau du ton (que l'on peut imaginer ironique et théâtral). De ce point de vue, il s'écarte sensiblement, et à dessein, de la recommandation de Quintilien, puisque les paroles « vives et emportées » d'Emilianus sont très souvent reprises en l'état, pour bien en souligner le caractère inconvenant et déplacé et, ce faisant, stigmatiser l'inconséquence, voire la folie de leur auteur qu'il décrira au chapitre 42 comme un orateur épileptique.

12. *I. O.*, 5, 13, 25.
13. Cette hypothèse ne préjuge pas de la réponse à la question de savoir si le texte transmis est celui du discours réellement prononcé.
14. Ces deux éléments encadrent le discours, comme le montre le tableau (chap. 4 et 102).

Pour évaluer l'effet et le parti qu'Apulée tire de ces convocations de fragments du discours de ses adversaires, il faut essayer de reconstituer le déroulement de ce discours et l'objectif poursuivi par ces derniers. Si l'on en croit Apulée, ses adversaires, voulant faire de lui le portrait d'un séducteur vil et intéressé, lui reprochent d'abord sa beauté et son éloquence (voir le ch. 4), en apportant comme preuves son usage d'une poudre dentifrice et d'un miroir ainsi que son goût pour les poèmes érotiques, et ensuite sa pauvreté et sa cupidité, en affirmant qu'il était arrivé avec un esclave et en aurait émancipé trois. Qu'ont donc voulu prouver ses adversaires ? Moins sots et moins malhabiles sans doute qu'Apulée ne le laisse entendre, ces derniers ont suivi une méthode éprouvée que recommandent Cicéron et Quintilien : avant d'aborder les preuves attestant, selon eux, qu'Apulée est un magicien qui a usé de son art en plusieurs occasions, et notamment dans sa relation avec Pudentilla, il leur faut rendre ces preuves probables en esquissant un portrait de l'accusé montrant qu'il a le « profil de l'emploi » et qu'il avait intérêt à se livrer à de tels maléfices. Ils le présentent donc sous les traits connus de l'aventurier venu d'une contrée lointaine, aux marges de la barbarie, et connue pour l'art de ses sorciers : séduisant, beau parleur, débauché, mais sans le sou, et passé maître dans certaines techniques magiques et divinatoires telles les *carmina mala*, la pharmacomancie (*i.e.* le dentifrice) et la catoptromancie (*i.e.* le miroir). Qu'est-ce qui nous permet de le dire ? Apulée lui-même, qui ironiquement fait dire (en au moins une occasion) à ses adversaires ce qu'ils n'ont pas osé dire : en 7, 1, il remarque que Tannonius a « prononcé le mot de dentifrice avec plus d'indignation que jamais personne celui de poison ».

Pour réfuter ces accusations et prouver qu'elles sont mensongères, Apulée suit le conseil de Quintilien qui rappelle en 5, 13,17 « qu'il est quelquefois d'un bon orateur de faire apparaître ce que certaines allégations (de l'adversaire) peuvent avoir de contradictoire (*contrarium*), d'étranger à la cause, d'incroyable ou de superflu, voire de favorable à son client [15]... ». Il procède ainsi en deux temps, comme il le précise lui-même au ch. 25. Il s'attache d'abord, en reprenant les griefs l'un après l'autre et dans l'ordre où ils ont été mentionnés, à montrer qu'ils sont *friuola* [16], c'est-à-dire étrangers à la cause, sans fondement, bref non-pertinents : et que, loin de prouver sa qualité de *magus*, ils ne font que confirmer celle de philosophe platonicien. Chaque point de sa réfutation lui donne ainsi l'occasion d'exhiber son savoir et sa culture de sophiste et de se livrer à de véritables mini-conférences qui sont bien dans le style de la rhétorique épidictique des *Florides* ou des cours consignés dans le *de deo Socratis*, le *de Platone* ou le *de Mundo*.

Mais, une fois cette tâche accomplie, Apulée souligne également le caractère contradictoire de ces griefs : les *crimina* sont *inter se repugnantia* et *contraria*, dit-il en employant les mots mêmes dont use Quintilien : « le véritable art, écrivait celui-ci, consiste à découvrir dans le plaidoyer de

15. Voir aussi en 47, 2-7.
16. Il l'a déjà dit en 3, 8 et 3, 12.

son adversaire les assertions qui se contredisent ou qui semblent se contredire (*inter semetipsa pugnent aut pugnare uideantur*) ; et quelquefois ces contradictions ressortent des faits eux-mêmes [17] ». À cette fin, Apulée redistribue avec habileté les griefs de ses adversaires en trois séries de termes opposés :

> « Car tout n'est-il pas contradiction dans vos accusations ? La besace et le bâton prouvent mon austérité [18], les vers et le miroir mon humeur enjouée. Ai-je un seul esclave ? je suis parcimonieux ; j'en affranchi trois : me voilà prodigue ; par mon éloquence enfin, je suis grec, et par ma patrie, barbare [19]. »

Si pertinente et fondée qu'elle semble, cette synthèse résulte en réalité d'une manipulation qui repose sur des jeux de symétrie forcée :

— aux deux symboles de l'austérité (*auctoritatem* ?) du pauvre (*peram et baculum*) sont opposés deux traits (*carmina* et *speculum*) des mœurs du noceur (*hilaritas*), c'est-à-dire en fait le cinquième et les deuxième, troisième et quatrième griefs ;

— l'éloquence grecque (premier grief) est opposée à sa patrie barbare (sixième grief),

avec au centre, et comme source de cette construction, la contradiction qu'il avait soulevée au ch. 17 à propos de sa prétendue pauvreté :

> « Toi tu sais que le même jour, à Oea, j'ai affranchi trois esclaves ; ton avocat me l'a reproché, entre autres faits qu'il tenait de toi ; et pourtant il venait de dire que j'étais venu à Oea accompagné d'un seul esclave. »

Pour illustrer brièvement par un second exemple l'utilisation qu'Apulée fait du discours de ses adversaires, je me reporterai à l'ensemble des chapitres 27 et 28, qui ouvrent la 1ère *diuisio*. Celui-ci procède d'abord, dans le chapitre 27, à un résumé de l'argumentation de ces derniers au moyen de six propositions dont les trois premières sont formulées sous forme d'interrogations [20] ; les 2e, 3e et 4e se rapportent au mariage de Pudentilla, jugé surprenant après 14 ans de veuvage, les 1ère, 5e et 6e concernent trois griefs ou plutôt trois preuves qu'Emilianus a avancées pour étayer son accusation de magie.

> « Quant aux faits mêmes, tous puérils et absurdes, invoqués par ces gens pour établir ma culpabilité, je crains, je l'avoue, qu'ils ne soient des griefs à tes yeux que pour avoir été invoqués comme tels. « Pourquoi, me dit-on, as-tu cherché certaines espèces de poissons ? » — Comme si un philosophe n'avait pas le droit de faire, par amour de la science, ce qu'un jouisseur aurait le droit de faire par gourmandise. « Pourquoi une femme libre t'a-t-elle épousé après quatorze années de veuvage ? » — Comme s'il n'était pas plus surprenant

17. *I. O.*, 5, 13, 30

18. Les manuscrits donnent comme leçon *auctoritatem*, parfois corrigé en *austeritatem*, mais, selon V. Huninck, le sens *d'auctoritatem* peut inclure cette idée d'austérité.

19. Les traductions sont de P. Vallette, C.U.F., Paris, 1924.

20. C'est ce qu'Apulée remarquera à plusieurs reprises pour condamner le procédé.

> qu'elle fût restée tant d'années sans se remarier. « Pourquoi, avant de t'épouser, a-t-elle exprimé dans une lettre je ne sais quelle appréciation personnelle ? » — Comme si l'on avait à rendre compte des sentiments d'autrui. « Toujours est-il que, femme d'âge mûr, elle n'a pas refusé un jeune homme. » — Eh bien, n'est-ce pas la preuve qu'il n'était nul besoin de magie pour décider une femme à épouser un homme, une veuve un célibataire, une personne mûre quelqu'un de plus jeune ? Le reste est de la même force : « Apulée a chez lui un objet qu'il entoure d'une vénération religieuse. » — Comme si ce n'était pas plutôt un crime de n'avoir rien à vénérer. « Un enfant est tombé en présence d'Apulée. » — Et si c'était un jeune homme ? si même c'était un vieillard qui fût tombé devant moi, pris de malaise, ou perdant l'équilibre sur un sol glissant ? Sont-ce là vos arguments pour prouver la magie : la chute d'un enfant, le mariage d'une femme, l'achat d'un plat de poissons ? »

L'effet qu'il attend de cette énumération, dont on peut légitimement se demander si elle correspond à ce qui fut réellement présenté par le parti adverse, est évident : le caractère décousu et désordonné des propositions vise à signaler l'absurdité et l'inanité des arguments avancés (auxquels du reste il répond brièvement par l'ironie) et, peut-être aussi, à souligner la maladresse d'avocats qui ignorent les règles de la *dispositio* rhétorique. La conclusion du développement confirme d'ailleurs la première hypothèse puisqu'Apulée fustige l'incohérence de l'accusation en assemblant trois énoncés synthétiques (présentés dans l'ordre inverse de leur apparition, mais sans le 5^{e} grief) qui semblent n'avoir aucun rapport entre eux, comme s'ils émanaient d'un fou : « sont-ce là vos arguments pour prouver la magie : la chute d'un enfant, le mariage d'une femme, l'achat d'un plat de poissons ? » (chap. 27, 12).

Dans le chapitre 28, où il présente le plan de la seconde partie de son discours, Apulée choisit une stratégie encore plus efficace. Il réorganise les matériaux du débat de manière non seulement logique et probante, mais propre aussi à le faire passer insensiblement de la position d'accusé à celle d'accusateur, en élaborant un scénario explicatif qui va rendre probable la thèse d'un complot fondé sur la cupidité. Il annonce d'abord qu'il réfutera les arguments adverses, précise ensuite qu'il répondra aux calomnies alimentées par la lecture inexacte de la lettre de Pudentilla, et ajoute qu'il terminera par la révélation de ce qu'il considère être la cause profonde de l'affaire, son mariage avec la veuve, mariage que deux êtres vicieux et corrompus, l'oncle et le neveu, n'ont pu supporter, parce que, sans doute, il les privait de l'espoir d'un héritage. Mais s'il est vrai qu'Apulée cherche à inverser les rôles, en révélant les dessous de l'affaire, il est vrai aussi qu'il donne une leçon de rhétorique en opposant le discours modèle qu'il va présenter à celui mensonger et maladroit de ses adversaires. Car exhiber son propre talent d'avocat, n'est-ce pas déjà faire oublier que l'on est l'accusé ?

Venons-en maintenant au deuxième aspect de cette rhétorique apuléienne qu'illustrera sa réfutation du grief principal de magie. Celle-ci comprend deux temps : une *refutatio* proprement dite qui consiste en une réponse aux sept preuves avancées par ses adversaires pour prouver son

activité coupable de magicien (chap. 27 à 65 : l'achat de poissons, le garçon et la femme ensorcelés par ses incantations, la possession d'un talisman magique, la pratique de sacrifices nocturnes, la fabrication d'une statuette, la lettre de Pudentilla), puis une *narratio* portant sur « les faits engagés par la cause », à savoir le récit des événements qui ont précédé le mariage, récit qui a pour but de réfuter les cinq arguments présentés dans la seconde *diuisio* du chapitre 67 [21] : longtemps veuve, Pudentilla aurait été contrainte au mariage par les enchantements d'Apulée ; ses lettres en apportent la preuve ; elle se serait remariée par libertinage ; le mariage a eu lieu à la campagne à l'abri des regards ; Apulée aurait extorqué une forte dot à son épouse.

Le premier temps de la réfutation d'Apulée repose sur les mêmes procédés que précédemment : nier les faits reprochés, les justifier ou souligner ce qu'ils ont de contradictoire. C'est ainsi qu'après avoir répondu que son intérêt pour les poissons, qui n'entrent pas, selon lui, dans les recettes magiques, est scientifique et médical (chap. 40), que l'esclave Thallus et la femme sont tombés devant lui victimes d'une crise d'épilepsie et non de ses incantations [22], que les objets qu'il conserve dans un linge ne sont pas des talismans magiques, mais « des symboles et des souvenirs » religieux (il se couvre du secret religieux pour ne pas en indiquer la nature), que l'accusation d'avoir pratiqué des sacrifices nocturnes repose sur un faux témoignage et celle d'avoir fait fabriquer une statuette magique sur des mensonges, Apulée en vient à la fameuse lettre de Pudentilla dans laquelle, selon ses adversaires, elle avouerait avoir été ensorcelée par lui. Pour démontrer que « loin d'avoir, comme ils le répètent, envahi par amour du lucre la maison de Pudentilla [23] », il aurait dû fuir ce mariage « contraire à ses intérêts » (chap. 66) et que seule l'envie a inspiré à ses accusateurs cette « accusation calomnieuse de magie » (chapitre 67), Apulée choisit de relater brièvement les événements antérieurs à ce mariage.

Cette partie de son plaidoyer consacrée aux lettres de Pudentilla et à leur mariage, la plus importante assurément pour lui, Apulée l'avait évoquée à deux reprises dans la première *diuisio*. Il avait d'abord mis le mariage au nombre des faits retenus par Emilianus pour prouver sa culpabilité de magicien (chap. 27, 7-9) puis il avait programmé ce point comme le dernier qu'il aborderait dans son plaidoyer (chap. 28, 5-6), avec comme objectif de prouver que ce mariage est à l'origine de toute l'affaire, parce qu'il a provoqué la jalousie haineuse d'Emilianus (chap. 66, 3). Bref, il compte qu'en montrant sa bonne foi en ce domaine, l'ensemble de l'accusation tombera.

Comme Apulée l'indique au chapitre 66, son récit des événements antérieurs au mariage n'a d'autre but que de préparer la lecture de la lettre de Pudentilla à Pontianus. Il comporte trois parties. La première (chap. 68-71) évoque le premier mariage de Pudentilla, son veuvage, le projet du grand-père paternel de la marier à Sicinius Clarus, le frère de son

21. Voir document annexe, p. 225.
22. En 41, il souligne le caractère contradictoire de cette accusation.
23. En 28, il avait déjà dit qu'il s'était résolu au mariage « plus par devoir que par intérêt ».

précédent mari, projet qu'elle repousse elle-même, l'état de santé de la veuve qui impose un remariage, l'avis favorable d'Emilianus exprimé dans une lettre à Pontianus que Pudentilla a interceptée, le désir de celle-ci, manifesté dans une lettre envoyée à son fils alors à Rome, de mettre fin à son veuvage et la crainte de ce dernier qu'elle ne fasse un mauvais choix. La seconde partie (chap. 72-73) commence avec l'arrivée d'Apulée à Oea, puis se poursuit avec sa rencontre avec Pontianus, un ami d'Athènes, le souhait de ce dernier que sa mère épouse son ami, la naissance progressive de l'amour entre Apulée et Pudentilla et leur décision commune de célébrer l'union après le mariage de Pontianus. C'est alors qu'Apulée aborde un troisième épisode, sans nul doute le plus gênant pour lui, la palinodie de Pontianus : celui-ci, une fois marié lui-même, se montre tout à coup aussi décidé à faire avorter le mariage qu'il le fut à le favoriser. La raison qu'Apulée invoque pour expliquer cette volte-face lui donne l'occasion d'un récit où il donne libre cours à sa verve satirique et à son art de l'invective : il charge de tous les maux le beau père de Pontianus, Hérennius Rufinus, dont il trace un portrait peu flatteur, conte par le menu la machination de cet être perverti et vorace qui aurait manipulé son gendre pour le pousser à intervenir auprès de sa mère, et rapporte les menaces qu'il a proférées contre le jeune homme après l'échec de son intervention. C'est alors qu'Apulée en vient enfin à la fameuse lettre de Pudentilla, lettre qui constitue l'enjeu majeur de l'affaire., mais qu'il utilise d'abord comme preuve de la véracité de son récit, car, dit-il, cette lettre rapporte exactement « les faits dans l'ordre qu'(il) a suivi tout à l'heure, en rappelant son long veuvage, les soins que réclame sa santé, la résolution où elle est de se marier, l'éloge que Pontianus lui a fait de mes mérites, le conseil qu'il lui a donné de me choisir pour mari de préférence à tout autre » (chap. 80, 5). Curieuse, mais efficace méthode qui consiste à présenter comme garantie du récit qu'il vient d'achever la lettre qui semble bien avoir été la source des informations contenues dans la première partie de ce récit.

Pour éclairer l'objectif que vise Apulée en insérant ce récit dans son plaidoyer, il faut nous reporter à l'analyse que Quintilien fait de la *narratio* judiciaire [24] et, notamment, des deux principaux points qu'il y aborde : le premier concerne l'opportunité de la narration et le second sa dimension persuasive, voire argumentative : « Y-a-t-il toujours lieu de narrer », se demande le rhéteur, pour ajouter tout aussitôt que la simplicité de certaines causes et l'intérêt de l'une des parties peuvent justifier que la *narratio* se limite à une simple proposition, voire qu'elle soit purement et simplement supprimée quand celui qui a parlé en premier a déjà clairement exposé les faits au juge [25] ? Mais il considère qu'une plaidoirie ne peut se passer qu'exceptionnellement de narration et que, s'il faut parfois éviter de narrer « sur le fond même de la cause », il sera toujours utile de narrer « sur les circonstances qui en dépendent », comme dans l'exemple suivant :

24. Au chapitre 2 du livre 4 de son *I.O.*
25. Voir *I.O.*, 4, 2, 4 *sq.*

> « Je n'ai pas tué cet homme » ne constitue pas une narration ; sans doute, mais il pourra y en avoir une, et parfois même détaillée, pour détruire les preuves de cette accusation ? on parlera de la vie antérieure de l'accusé, des causes qui peuvent parfois exposer l'innocent au péril d'un procès et des autres motifs qui rendent incroyable le crime dont on le charge ? » (4, 2, 12).

C'est exactement ce qu'entreprend de faire Apulée dans sa *narratio*.

Concernant la seconde question, la dimension persuasive de la *narratio*, un constat s'impose à la lecture de Quintilien : la narration y est toujours considérée sur un plan pragmatique, comme étant un dispositif discursif, ou l'élément d'un dispositif discursif, visant à produire un effet sur un destinataire (public ou lectorat) et à préparer l'argumentation. Ainsi, même quand le discours qui l'accueille lui impose la soumission à l'ordre des faits et l'adéquation à la réalité représentée (ceci vaut pour la narration judiciaire comme pour le récit historique), il importe avant tout que la *narratio* satisfasse à l'exigence de vraisemblance et de crédibilité ou, comme l'aurait dit R. Barthes, qu'elle produise, par son agencement, sa facture, son style etc. un « effet de réalité », ou d'authenticité. Dans le cas de la narration judiciaire, comme cette fonction relève de la persuasion, la narration a parti lié avec l'argumentation : aussi correspond-elle bien à la définition que lui donne R. Barthes de « protase argumentative [26] ». Quintilien établit explicitement ce lien entre *narratio* et *probatio* (ou *confirmatio*) :

> « Il ne sera pas inutile de jeter çà et là dans la narration quelques germes de preuves (*semina quaedam probationum*) sans toutefois perdre de vue le fait que c'est une narration et non une confirmation. Nous pourrons même, au besoin, confirmer dans la narration ce qu'on aura avancé, pourvu que l'argument soit simple et bref [27] ».

La narration apparaît donc bien comme la construction 'argumentable' (*i.e.* réfutable) d'un événement. Et Quintilien revient sur le sujet à plusieurs reprises :

> « Dans la narration, nous pourrons effleurer tout ce qui doit être approfondi dans la confirmation, le caractère de la personne, la cause du délit, le lieu, le temps, l'instrument, l'occasion [28] » ;

et il conclut [29] :

> « Quelle différence y-a-t-il entre la *probatio* et la *narratio*, si ce n'est que celle-ci est une preuve présentée de manière continue et la preuve une confirmation qui s'accorde avec la narration ? »

26. R. Barthes, *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1985, p. 152.

27. *Ne illud quidem fuerit inutile, semina quaedam probationum spargere, uerum sic ut narrationem esse meminerimus, non probationem. Nonnumquam etiam tamen argumento aliquo confirmabimus, quod proposuerimus, sed simplici et breui* (4, 2, 54). L'exemple que donne Quintilien est celui-ci : « s'il s'agit de poison, on dira : il était plein de santé ; il boit, tout à coup il tombe et meurt ; l'enflure se manifeste et son corps devient livide ».

28. *Omnia denique quae probatione tractaturi sumus, personam causam locum tempus instrumentum occasionem, narratione delibabimus* (4, 2, 55).

29. *I.O.*, 4, 2, 79.

Bref, de la *narratio* à la *probatio*, le fait devient argument ou fondement d'une preuve. Et, pour le prouver, Apulée affirme qu'après avoir entendu le récit, qui a pour but de révéler ce qui est la source et le fondement du procès, Emilianus lui-même devra convenir qu'il s'est laissé entraîner à une hostilité injustifiée.

Qu'en est-il de la *narratio* d'Apulée ? Comme on peut aisément le constater, elle comporte les deux éléments qui entrent traditionnellement dans cette partie du discours : l'exposition des faits, c'est-à-dire le récit des trois années qu'il a passées à Oea, et une prosopographie, le portrait d'Hérennius Rufinus. Examinons le premier. Exposition « d'une chose faite ou prétendue faite », le récit rhétorique doit répondre, toujours selon Quintilien, à trois exigences : être clair, vraisemblable et bref [30]. Apulée satisfait au deux dernières exigences par le choix qu'il fait de « présenter brièvement tous les faits dans leur ordre » (*ordinem rei breuiter persequor*, chap. 68) et par le souci qu'il exprime de ne pas s'écarter trop longuement de cet enchaînement (*sed ne longius ab ordine digrediar*, chap. 78, 5) ; l'ordre dont il est fait mention est, bien entendu, l'ordre chronologique, *i.e.* naturel, qui présente l'avantage d'être clair et de laisser croire que la forme du récit ne dépend pas de l'habilité du narrateur, mais de sa conformité à la vérité factuelle, que ce sont les faits qui s'y exposent d'eux-mêmes, sans la médiation d'une *techné*.

L'apparente sobriété et la fidélité du récit d'Apulée n'en résultent pas moins d'une technique consommée et la force probante du récit dépend d'insertions auctoriales diverses, savamment distillées : jugements moraux, commentaires variés, interprétations psychologiques, adresses théâtrales à son adversaire comme en témoignent, parmi bien d'autres, les exemples suivants :

— « ce n'est pas pour son plaisir que, dans la fleur de l'âge, elle est restée veuve si longtemps... » (68, 3) ;
— « voyant que c'était là une condition... » (68, 5) ;
— « les médecins étaient d'accord avec les sages-femmes pour déclarer que l'absence de vie conjugale était la cause de sa maladie... . » (69, 3) ;
— « tu ne savais pas effronté... » (70, 4) ;
— « les choses en étaient là... quand le hasard ou le destin m'amène, en route pour Alexandrie... » (72, 1).

Mais son art de narrateur, dont l'anecdote sur Sophocle [31] avait déjà donné un aperçu, se manifeste avec une évidence particulière dans le second élément de la *narratio*, le portrait d'Hérennius. Même si Apulée, conformément à l'usage (et à la recommandation de Quintilien), affirme

30. *I.O.*, 4, 2, 31 : *Eam (narrationem) plerique scriptores maximeque qui sunt ab Isocrate uolunt esse lucidam breuem ueri similem. Neque enim refert an pro lucida perspicuam, pro ueri simili probabilem credibilemue dicamus*. C'est ce que Cicéron rappelait avant lui dans le *De oratore* (*deinde rem narrare, et ita ut ueri similis narratio sit, ut aperta, ut brevis*) et le *De inventione* où le terme *probabilis* remplace le terme *ueri similis* : « maintenant je crois qu'il faut parler de cette sorte de narration qui contient l'exposé d'une cause. Il faut donc qu'elle ait trois qualités : qu'elle soit brève, claire, plausible ».

31. 37, 1-3.

qu'il tracera le portrait de cet homme « en termes aussi mesurés que possible » (chap. 74, 4), les deux extraits qui suivent montrent qu'il ne respecte pas tout à fait sa promesse (à moins qu'il n'ait voulu laisser entendre qu'il aurait pu être encore plus sévère) :

> « Entrepreneur attitré de procès, artisan du faux, architecte de fraude, pépinière de vices, repaire, cloaque et sentine de désordres et de débauches, il n'est pas de turpitudes dont il n'ait dès son jeune âge souillé sa réputation. Enfant, alors que cette calvitie que vous lui voyez ne l'avait pas encore défiguré, il se prêtait avec complaisance aux innombrables désirs de ceux qui l'avaient émasculé ; jeune homme, on l'a vu, flasque et mou, danser des rôles sur la scène, mais avec une mollesse dépourvue, me dit-on, d'art et d'agrément : car d'un histrion il n'avait, à ce qu'on affirme, que l'impudeur. (74, 6-7)
>
> ...Ainsi le déshonneur de son lit est une source de revenus. Comme autrefois de ses propres talents, c'est du corps de sa femme qu'il trafique aujourd'hui. C'est même avec lui d'ordinaire, je ne mens pas, avec lui-même, que se négocie le prix des nuits de son épouse. (75, 3) »

Ce dernier extrait, qui présente le mari comme un proxénète, doit beaucoup à l'invective, à la comédie, celle qu'Horace désigne sous le nom de *togata tabernaria*, ou au mime ; mais il nous fait penser aussi à ces milésiennes qu'Apulée rapportera dans les livres 8, 9 et 10 de ses *Métamorphoses* et qui mettent en scène des femmes criminelles et corrompues, telle l'histoire de la fable du meunier et de Philésithère (9, 11, 30) ou, mieux encore, l'épisode du Galle chauve, acheteur de l'âne Lucius, dont le portrait évoque quelque peu celui par lequel s'ouvre l'attaque d'Apulée contre Hérennius Rufinus.

> « Un inverti, et un vieil inverti, chauve à la vérité, à part quelques cheveux qui retombaient en bouclettes grisonnantes, un de ces êtres sortis de la lie des carrefours populaires, qui, par les rues, de ville en ville, jouant de la cymbale et des castagnettes, vont portant la déesse Syrienne et la forçant à mendier ? (8, 24, 2)... »

Quoi qu'il en soit, tous ces éléments témoignent de manière évidente du soin avec lequel Apulée a composé son discours et nous engagent à penser qu'il ne dit pas la vérité quand il prétend n'avoir eu que cinq ou six jours pour préparer sa défense (chap. 1, 4-5) et que cette insistance relève plutôt d'un choix tactique et technique, propre à renforcer la force probante de ses propos. Une pareille appréciation ne peut certes manquer de relancer le vieux débat relatif au statut du texte que nous lisons aujourd'hui et que l'on peut résumer à trois positions principales [32] : le discours a donné lieu à une révision après le procès, comme c'est souvent le cas (cf. les discours de Cicéron) ; il est le compte rendu sténographique effectué par le greffier du procès ; il est une fiction, un faux discours imaginé par Apulée pour faire l'étalage de son talent de sophiste et montrer qu'il est aussi à l'aise dans le genre judiciaire que dans le genre épidictique. Comme tou-

32. Voir V. Hunink, *op. cit.*, p. 11.

jours en pareil cas, chaque camp, si ce n'est le dernier, a de bons arguments à faire valoir, et je ne voudrais évoquer, pour conclure, que quelques observations que j'ai tirées d'un article publié [33] récemment par Neil Bernstein et qui sont de nature à compléter le dossier déjà fort riche que l'on peut réunir sur la question.

Pour analyser ce qu'il appelle les « actes de construction » opérés par Apulée dans ce discours (constructions d'une situation dramatique, d'un personnage et d'un public idéal), l'auteur procède à une comparaison de l'*Apologie* avec le plaidoyer d'Apollonios de Tyane que Philostrate rapporte dans sa *Vie* du thaumaturge. S'agissant ainsi des fréquentes adresses d'Apulée à son auditoire [34], N. Bernstein les interprète comme des indices non du statut de son texte, qui serait la transcription d'un greffier, mais d'un procédé littéraire et rhétorique, utilisé également par Philostrate en 8, 7, et qui vise à imposer à ce public l'irréfutabilité de ses arguments. Chez Philostrate également se retrouvent trois *topoi* déjà présents chez Apulée [35]: l'impossibilité de poursuivre en justice un magicien (Apulée 26, 3-5 et Philostrate 7, 17), la pauvreté du philosophe incompatible avec le goût du luxe du magicien (Ap. 18-22 et Phil. 8, 7 [36]) et, surtout, la persécution qui frappe traditionnellement les philosophes (Ap. 27, 1 et Phil. 7, 1-3), thème qui remonte directement à l'*Apologie de Socrate* [37].

De ces rapprochements, N. Bernstein tire la conclusion que ces deux textes s'inscrivent clairement dans la tradition de l'*Apologie de Socrate* de Platon, Philostrate imitant Platon à travers Apulée dont il avait l'*Apologie* sous les yeux en recomposant le discours du thaumaturge. Mais peut-être peut-on penser aussi que Philostrate et Apulée, avec des objectifs différents, se sont inspirés l'un et l'autre du véritable plaidoyer, lui-même inspiré de Platon, qu'Apollonios avait préparé pour répondre devant l'empereur Domitien de l'accusation d'être un magicien. Si l'on en croit P. Grimal [38], ce plaidoyer pouvait figurer dans la chronique de Damis, le compagnon d'Apollonios, ou dans la correspondance de ce dernier ; rien n'interdit alors qu'il ait pu être connu d'Apulée et que celui-ci en ait tiré parti dans sa propre défense. Aussi peut-on suggérer, avec la réserve qui s'impose, qu'avec un tel modèle, Apulée a pu composer rapidement le discours que nous lisons aujourd'hui.

Ce qui est sûr, en tout cas, est qu'Apulée, qui place d'ailleurs Pythagore, le maître d'Apollonios, et, Socrate, le sien, parmi les philosophes accusés d'être des *magi* (chap. 27), signale clairement sa relation à Platon, comme l'indique le chapitre 65 :

33. N. Bernstein, « Apuleian Rhetoric » (http ://ccat.sas.upenn.edu/jod/apuleius/).

34. Voir par exemple en 46 : *Quid expalluisti ? Quid taces ?*..

35. Je laisse de côté la présence commune du thème de la chevelure et des sacrifices sanglants (Phil., 8, 7 ; voir P. Grimal, *Romans grecs et latins*, Paris, Gallimard, 1958, p. 1306 et 1313).

36. Le magicien y est dit *philochrêmatos*.

37. Platon, *Apologie*, 23 c : « ils mettent en avant ces accusations banales qu'on fait ordinairement aux philosophes, qu'il recherche ce qui se passe dans le ciel et sous la terre ; qu'il ne croit point aux dieux, et qu'il rend bonnes les plus mauvaises causes »...

38. P. Grimal, *op. cit*., p. 1027.

> « L'assentiment unanime me montre, Maximus, et vous, ses assesseurs, combien j'ai été heureusement inspiré en prenant Platon non seulement comme maître de ma vie, mais comme avocat de ce procès, car je ne fais, comme vous le voyez, que me conformer à ses lois [39] ».

Or dire que Platon est son modèle et son avocat, n'est-ce pas dire que l'*Apologie* du philosophe grec (autant que ses *Lois*) est l'hypotexte majeur dont dérive (comme celui de Philostrate d'ailleurs) son propre plaidoyer, qui n'en est donc que la réécriture ? Ce qui suggère qu'Apulée se met en quelque sorte à la place de Socrate, endosse son rôle de victime d'une injuste accusation de séduction, pour signifier à qui saura l'entendre (*i.e.* Claudius Maximus) que sa condamnation équivaudrait à une injustice égale à celle dont a été victime le philosophe grec.

Reconstitution du réquisitoire d'Emilianus à partir de l'*Apologie*

Début du réquisitoire

ubi illud *libelli uestri* atrox *principium* nomine priuigni mei formatum : **'hunc ego, domine Maxime, reum apud te facere institui' ?... plurimorum maleficiorum et manifestissimorum...**	**chapitres** CII et CIII

Griefs secondaires

Beauté et éloquence (chap. 4 et 5)	
Audisti ergo paulo prius *in principio accusationis* ita dici : « **accusamus apud te philosophum formonsum et tam Graece quam Latine' -- pro nefas -- 'disertissimum**' »	IV
Poème sur le dentifrice (chap. 6 à 8)	
Et *primo* igitur legerunt e ludicris meis epistolium de dentifricio uersibus scriptum ad quendam Calpurnianum,	VI
Poèmes pédérastiques (chap. 9 à 13)	
uenio ad ceteros **uorsus** ut illi uocant **amatorios**, quos tamen tam dure et rustice legere, ut odium mouerent. sed quid ad magica maleficia, quod ego pueros Scriboni Laeti, amici mei, carmine laudaui ?	IX
hic illud *etiam* reprehendi animaduertisti, quod, cum aliis nominibus pueri uocentur, **ego eos Charinum et Critian appellitarim**.	X
Le miroir (chap. 13 à 16)	
Sequitur enim de speculo longa illa et censoria oratio, de quo pro rei atrocitate paene diruptus est Pudens clamitans : **'habet speculum philosophus, possidet speculum philosophus'.**	XIII

39. Ou « à ses *Lois* ? »

Pauvreté (chap. 17 à 23)	
at tu me scis eadem die tris Oeae manu misisse, idque mihi patronus tuus inter cetera a te sibi edita obiecit, quanquam modico prius dixerat me uno seruo comite Oeam uenisse : **'uenit Apuleius Oeam cum uno seruo' ;** dein pauculis uerbis intergarritis : **'Apuleius Oeae una die tris manu misit'.**	XVII
Idem mihi *etiam* paupertatem obprobrauit,	
Proinde gratum habui, cum ad contumeliam diceretis rem familiarem mihi peram et baculum fuisse.	XVIII XXII
Sa patrie (chap. 24 et 25)	
De patria mea uero, quod eam sitam Numidiae et Gaetuliae in ipso confinio mei[s] scriptis ostendistis,	XXIV

Accusation principale

Aggredior enim iam ad **ipsum crimen magiae**, quod ingenti tumultu ad inuidiam mei accensum frustrata expectatione omnium per nescio quas anilis fabulas defraglauit.	XXV
Première* diuisio *(chap. 25 à 28)	
Ceterum ea quae ab illis ad ostendendum crimen obiecta sunt uana et inepta, simpliciter uereor ne ideo tantum crimina putes, quod obiecta sunt. **'cur' inquit 'piscium quaedam genera quaesisti ?'** quasi id cognitionis gratia philosopho facere non liceat, quod luxurioso gulae causa liceret. **'cur mulier libera tibi nupsit post annos XIII uiduitatis ?'** quasi non magis mirandum sit quod tot annis non nubserit. **'cur prius, quam tibi nuberet, scripsit nescio quid in epistula quod sibi uidebatur ?'** quasi quisquam debeat causas alienae sententiae reddere. **'at enim maior natu non est iuuenem aspernata.'** igitur hoc ipsum argumentum est nihil opus magia fuisse, ut nubere uellet mulier uiro, uidua caelibi, maior iuniori. iam et illa similia : **'habet quiddam Apuleius domi quod sancte colit'** : quasi non id potius crimen sit, quod colas non habere. **'cecidit praesente Apuleio puer.'** quid enim, si iuuenis, quid, si etiam senex adsistente me corruisset uel morbo corporis impeditus uel lubrico soli prolapsus ? hiscine argumentis magian probatis, casu pueruli et matrimonio mulieris et obsonio piscium ?	XXVII
Achat de poissons (chap. 29 à 41)	
Nunc, *ut institui,* proficiscar ad omnia Aemiliani huiusce deliramenta orsus ab eo, quod ad suspicionem magiae quasi ualidissimum in principio dici animaduertisti, nonnulla me piscium genera per quosdam piscatores pretio quaesisse.	XXIX
'Pisces' inquit 'quaeris'... 'cur ergo tu quaeris ?'	XXX-XXXII
tria omnino nominauerunt, unum falsi, duo mentiti ; falsi, quod leporem marinum fuisse dixerunt qui alius omnino piscis fuit, quem mihi Themis[c]on seruus noster medicinae non ignarus, ut ex ipso audisti, ultro attulit ad inspiciundum ;...	XXXIII

mentiti autem sunt callidissimi accusatores mei, ut sibi uidentur, cum me ad finem calumniae confinxerunt duas res marinas impudicis uocabulis quaesisse, quas Tannonius ille cum utriusque sexus genitalia intellegi uellet, sed eloqui propter infantiam causidicus summus nequiret, multum ac diu haesitato tandem uirile marinum nescio qua circumlocutione male ac sordide nominauit, sed enim feminal nullo pacto repperiens munditer dicere ad mea scripta confugit et quodam libro meo legit : 'interfeminium tegat et femoris obiectu et palmae uelamento.'	XL
'**at enim' inquit 'piscem cui rei nisi malae proscidisti, quem tibi Themis[c]on seruus attulit ?**' **'piscem' inquit 'proscidisti'.**	XLI
Nunc praeterea uide, quam ipsi sese reuincant ; aiunt mulierem magicis artibus, marinis illecebris a me petitam eo in tempore,	XLI
Esclave Thallus (chap. 42 à 47)	
igitur ad praescriptum opinionis et famae confinxere puerum quempiam carmine cantatum remotis arbitris, secreto loco, arula et lucerna et paucis consciis testibus, ubi incantatus sit, corruisse, postea nescente[m] sui excitatum.	XLII
eum tamen uos carminibus meis subuersum dixistis, quod forte me coram semel decidit.	XLIV
Hic satis ueteratorie Tannonius Pudens, cum hoc quoque mendacium frigere ac prope iam omnium uultu et murmure explosum uideret, ut uel suspiciones quorundam spe moraretur, ait pueros alios producturum, qui sint aeque a me incantati, atque ita ad aliam speciem argumenti transgressus est.	XLVI
cupio enim produci eos pueros, quos spe libertatis audio confirmatos ad mentiendum.	XLVI
Femme épileptique (chap. 48 à 52)	
Mulierem *etiam* liberam perductam ad me domum dixistis eiusdem Thalli ualetudinis, quam ego pollicitus sim curaturum, eam quoque a me incantatam corruisse.	XLVIII
Talisman magique (chap. 53 à 56)	
ais enim me habuisse quaedam sudariolo inuoluta apud lares Pontiani. ea inuoluta quae et cuius modi fuerint, nescisse te confiteris, neque praeterea quemquam esse qui uiderit ; tamen illa contendis instrumenta magiae fuisse...	LIII
is enim paene uerbis cum tam graui et perspicaci iudice egisti : **'habuit Apuleius quaepiam linteolo inuoluta apud lares Pontiani. haec quoniam ignoro quae fuerint, iccirco magica fuisse contendo. crede igitur mihi quod dico, quia id dico quod nescio.'** o pulchra argumenta et aperte crimen reuincentia. 'hoc fuit, quoniam quid fuerit ignoro.'	LIII
haud sciam an rursus, ut soles, dicas : **'quid ergo illud fuit, quod linteo tectum apud lares potissimum deposuisti ?' itane est, Aemiliane ? sic accusas, ut omnia a reo percontere, nihil ipse adferas cognitum. 'quam ob rem piscis quaeris ?' 'cur aegram mulierem inspexisti ?' 'quid in sudario habuisti ?'**	LIV reformulation

Sacrifices nocturnes (chap. 57 à 60)	
testimonium ex libello legi audisti gumiae cuiusdam et desperati lurconis Iuni Crassi, me in eius domo nocturna sacra cum Appio Quintiano amico meo factitasse, qui ibi mercede deuersabatur. idque se ait Crassus, quamquam in eo tempore uel Alexandreae fuerit, tamen taedae fumo et auium plumis comperisse.	LVII
igitur scripsit haec se ad hunc modum comperisse : postquam Alexandria reuenerit, domum suam recta contendisse, qua iam Quintianus migrarat ; ibi in uestibulo multas auium pinnas offendisse, praeterea parietes fuligine deformatos ; quaesisse causas ex seruo suo, quem Oeae reliquerit, eumque sibi de meis et Quintiani nocturnis sacris indicasse.	LVIII
Statuette de Mercure (chap. 61 à 65)	
Unum *etiam* crimen ab illis, cum Pudentillae litteras legerent, de cuiusdam sigilli fabricatione prolatum est, quod me aiunt ad magica maleficia occulta fabrica ligno exquisitissimo comparasse et, cum sit [s]celeti forma turpe et horribile, tamen impendio colere et Graeco uocabulo *Basileus* nuncupare.	LXI
lignum a me toto oppido et quidem oppido quaesitum non piguit uos commentiri, quem [quem] afuisse in eo tempore scitis, quem ius[s]isse fieri qualicumque materia probatum est.	LXII
Tertium mendacium uestrum fuit macilentam uel omnino euisceratam formam diri cadaueris fabricatam, prorsus horribilem et larualem. quodsi compertum habebatis tam e[n]uidens signum magiae, cur mihi ut exhiberem non denuntiastis ?	LXIII
Seconde* diuisio *(chap. 67 et 67)	
quin[que] igitur res sunt, quas me oportet disputare. nam si probe memini, quod ad Pudentillam attinet, haec obiecere : una res est, quod numquam eam uoluisse nubere post priorem maritum, sed meis carminibus coactam dixere ; altera res est de epistulis eius, quam confessionem magiae putant ; deinde sexagesimo anno aetatis ad lubidinem nubsisse, et quod in uilla ac non in oppido tabulae nubtiales sint consignatae, tertio et quarto loco obiecere ; nouissima et eadem inuidiosissima criminatio de dote fuit. ibi omne uirus totis uiribus adnixi effundere, ibi maxime angebantur, atque ita dixere me grandem dotem mox in principio coniunctionis nostrae mulieri amanti remotis arbitris in uilla extorsisse.	LXVII = LXIX
Lettre de Pudentilla (chap. 78 à 87)	
sed ne longius ab ordine digrediar : Pudentilla postquam filium uidet praeter opinionem contra suam esse sententiam deprauatum, rus profecta scripsit ad eum obiurgandi gratia illas famosissimas litteras, quibus, ut isti aiebant, confessa est sese mea magia in amorem inductam dementire ; quas tamen litteras tabulario Pontiani praesente et contra scribente Aemiliano nudius tertius tuo iussu, Maxime, testato describsimus ; in quibus omnia contra praedicationem istorum pro me reperiuntur.	LXXVIII

Fausse lettre d'Apulée (chap. 87)	
Fuit et illa commenticia epistula neque mea manu scripta neque uerisimiliter conficta, qua uideri uolebant blanditiis a me mulierem sollicitatam. cur ego blandirem, si magia confidebam ?	LXXXVII
La dot et les prétendus maléfices (chap. 90 à 93)	
uenio nunc ad ipsum stirpem accusationis, ad ipsam causam maleficii. respondeat Aemilianus et Rufinus, ob quod emolumentum, etsi maxime magus forem, Pudentillam carminibus et uenenis ad matrimonium pellexissem.	XC
Illud etiam, [c] ne quid omnium praeteream, priusquam peroro, falso obiectum reuincam. dixistis me magna pecunia mulieris pulcherrimum praedium meo nomine emisse.	CI
Péroraison (chap. CIII)	
ceterum ad haec, quae obiecistis, numera an binis uerbis respondeam. 'dentes sp[l]endidas' : ignosce munditiis. 'specula inspicis' : debet philosophus. 'uersus facis' : licet fieri. 'pisces exploras' : Aristoteles docet. 'lignum consecras' : Plato suadet. 'uxorem ducis' : leges iubent. 'prior natu is[ta] est' : solet fieri. 'lucrum sectatus es' : dotalis accipe, donationem recordare, testamentum lege.	CIII

NB : les citations au style direct sont indiquées en caractères gras.